



Litige avec ancien syndic

Par **Carolebdy**, le **15/01/2016 à 12:19**

Bonjour.

Je viens vers vous pour être conseillé sur la démarche à suivre.

Lors de mon achat d'un appartement, l'ancien propriétaire ayant voté un ravalement, à donner l'argent au syndic de l'époque, sommes censées être sur un compte destiné à ces travaux

Tout s'est bien passé c'était parfait. Tout a été indiqué dans l'état daté de l'achat et le syndic a bien réceptionné la somme (6000e)

Cependant après 1 an avec ce syndic. On s'est rendu compte qu'on faisait parti des copropriétés qui se faisaient arnaquer (facture non présente, comptabilité floue, procédure non abouti malgré les jugements etc...)

Suite à cela on a changé de syndic.

Ce nouveau syndic a déjà jugé 1 fois l'ancien syndic. Ce dernier ne nous a rien rendu aucune comptabilité (pas étonnant puisqu'elle n'est pas justifiée)

Et les 6000e qu'à payer mon ancien propriétaire ont disparu.

Ils n'ont pas été transmis au nouveau syndic.

Le nouveau syndic voulait attendre la réception des pièces pour leur faire part de cela. Mais malgré un jugement et une liquidation d'astreinte en cours, ils ne procurent aucun document. J'aimerais savoir quelle procédure je peux engager et de quelle manière avant que l'ancien syndic dépose le bilan vu le grand nombre de plaintes (indiqué par son propre avocat à

notre avocat défendant notre copropriété)

Cordialement

Carole

Par **Lag0**, le **15/01/2016** à **13:00**

Bonjour,

[citation]Ce nouveau syndic à déjà juger 1 fois l'ancien syndic.[/citation]

Que voulez-vous dire ?